

# RÉUNION DU 13 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 4 avril 2012

*Etaient présents* : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE.

*Absents excusés* : Mme DESCHAMPS, M. BARBOT, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme PITON

*Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :*

- C.E.L. Convention Lire et faire lire

*Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet.*

## DÉLIBÉRATIONS

### **1. LOGEMENT COMMUNAL - LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE MAINE-ET-LOIRE HABITAT Convention de groupement de commandes publiques**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune souhaite construire un logement de Type 3 dans le futur lotissement de la Poitevineière.

Considérant la similitude des besoins en construction, des perspectives d'économies financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, il propose de constituer un groupement de commande publique entre Maine et Loire Habitat et la Commune pour la constitution et le suivi d'exécution des marchés publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE de se grouper avec l'Office Public de l'Habitat conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de choisir l'ensemble des intervenants pour la réalisation d'un logement de Type 3, la commune étant maître d'ouvrage et Maine-et-loire Habitat assurant le reste du projet.

DESIGNE pour la constitution de la commission d'appel d'offres :

Président : Marco HUNAUT - Membres titulaires : Mme MENAGER et M. FOULONNEAU

Membres suppléants : M. CHASLERIE, M. ROSAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire ou un des Adjointes à signer la convention devant intervenir à cet effet.

### **2. LOTISSEMENT DE LA POITEVINIÈRE Présentation de l'avant projet sommaire, pour validation**

La Commission Communale «Lotissement de la Poitevineière » présente au Conseil l'avant-projet sommaire réalisé par l'Agence Sarah FORNY. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE l'avant projet avec les remarques ci-dessous :

- 1- Emmarchement 8 marches à transformer en pente douce
- 2- Retirer sur le plan « les bâtis légers à démolir ». Ils seront démolis par l'utilisateur actuel.
- 3- L'entrée du lotissement et l'emplacement collecte OM ne sont pas clairs
- 4- Déterminer la superficie à acheter aux propriétaires riverains pour l'emplacement collecte OM
- 5- Engazonner le triangle « massif de plantes vivaces » et planter deux arbres (*Face au mail planté*)
- 6- Est-il possible de raccorder au réseau d'eaux usées l'habitation « La Chaperonnière » sise à l'ouest du lotissement, si oui, chiffrer le coût du raccordement ?

### **3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT- ANJOU – FOLIKLORES**

#### **a)- Désignation d'un délégué pour l'animation autour de l'évènement et un soutien aux bénévoles**

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint expose au Conseil que les « FOLIKLORES » sont de retour sur notre territoire. Le 12 juillet la troupe Paraguay'été sera à Chateaufort-sur-Sarthe.

La Communauté de Communes du Haut-Anjou demande à chaque commune de désigner un délégué pour l'animation autour de l'événement et un soutien à l'équipe de bénévoles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DESIGNER Madame DENIS Françoise et Monsieur ROSAIRE Emile.

#### **b)-Projet de territoire :**

Monsieur ROSAIRE Maire Adjoint communique aux élus les prochaines dates de réunions : Réunion bureau 23 avril et 25 juin ,tous les conseils le 2 Juillet.

#### **4. NOUVELLES D'ANJOU**

Monsieur Loïk de GUEBRIANT, Gérant de la SARL HAUT-ANJOU à SEGRÉ recherche une pièce pour installer le service administratif du mensuel gratuit d'informations « Les Nouvelles d'Anjou ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de mettre à disposition de Monsieur Loïk de GUEBRIANT, Gérant de la SARL HAUT-ANJOU à SEGRÉ le local d'une superficie de 21 m<sup>2</sup>, situé à l'extrémité de la Mairie, au 1<sup>er</sup> étage, au dessus de la future salle des archives.

Cette mise à disposition est consentie à titre précaire pour une durée de vingt et un mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Pour cette occupation, le loyer mensuel est fixé à 80 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des Adjointes pour signer la convention devant intervenir à cet effet.

#### **5. M. DE LAVERGNÉE Ordre de mission pour suivi de l'entretien des peupleraies**

Monsieur le Maire dépose sur le bureau l'ordre de mission de Monsieur Geoffroy de LAVERGNÉE Expert forestier à MENIL, pour le suivi des entretiens des peupleraies.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de confier à M. Geoffroy de LAVERGNÉE la mission de :

- faire établir pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015, tous les devis qui doivent permettre aux peupleraies appartenant à la Commune de bien se développer,
- mettre en place, suivre et réceptionner les chantiers d'entretiens ou de plantations ;

ACCEPTER de verser à M. de LAVERGNÉE Expert Forestier un montant forfaitaire annuel de 300 € H.T. à titre d'honoraires et de remboursement des frais pour les opérations visées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur HUNAULT Marcel, Maire ou un des Adjointes à signer l'ordre de mission.

#### **6. FDGDON : Lutte contre le Frelon Asiatique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles organise un plan de surveillance et la destruction des nids des frelons asiatique avec les collectivités locales.

### **INFORMATIONS**

#### **7. SIEML**

Monsieur le Maire informe qu'une visite du site d'exposition est prévue le mercredi 18 avril 2012 à 16h30.

#### **8. MERCREDI 18 AVRIL 2012 à 20h15 à l'Ésa à Angers « REPRENONS NOUS »**

Invitation de M. Jean-Paul DELEVOYE Président du Conseil économique, social et environnemental.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **9. CONTRAT EDUCATIF LOCAL**

Madame DENIS Maire Adjoint rappelle au Conseil que l'action « Lire et Faire Lire » pour l'école publique Paul GAUGUIN est intégrée dans le cadre du Contrat Educatif Local 2011/2012.

Elle dépose sur le bureau la convention devant intervenir entre la Fédération des Œuvres Laïques, l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire, les Associations coordinatrices de l'association « Lire et faire lire » dans le Maine et Loire et la commune.

Elle précise que la Commune responsable de la mise en œuvre du CEL sur son territoire confie à la Fédération des Œuvres Laïques et à l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine et Loire la mission d'animer et de participer à l'animation du projet « Lire et Faire Lire ».

Le coût total par structure éducative s'élève à 120 € soit 60 € pour la FOL et 60 € pour l'UDAF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire ou un des Adjoints à signer la convention pour l'action « Lire et Faire Lire » dans le cadre des Ecoles inscrites dans le C.E.L. de la Commune de Juvardeil.

DECIDE de verser 60 euros par association coordinatrice, (60 € à la Fol et 60 € à l'UDAF).